

**Séminaire européen MTCE juillet 2013**  
**Réponses de l'ACO de France au questionnaire de préparation**  
**" migration et droits sociaux dans l'Europe d'aujourd'hui et celle de demain"**

**Situation dans les pays :**

**1/ Quels changements sont arrivés ces dernières années concernant les conditions de vie des migrants, du travail, de la santé ?**

**2/ Problèmes spécifiques, marché du travail, réformes des lois pour les étrangers...**

- La réforme du 16 juin 2012 a modifié le dispositif concernant la prise en charge des migrants malades : seules les personnes malades dont le traitement n'existe pas dans leur pays d'origine sont protégées de l'expulsion, sans se soucier si les personnes exclues pourraient effectivement avoir accès aux soins.
- L'observatoire du droit à la santé des étrangers a observé depuis l'été 2012, une accélération des refus de renouvellement des titres de séjours et des procédures d'expulsion d'étrangers gravement malades notamment pour les personnes séropositives.
- Le ministre de l'intérieur a déclaré que les Roms vivant dans les campements " ne souhaitent pas s'intégrer dans notre pays" stigmatisant encore plus, les évacuations de terrains se multiplient et sans aucune solution de relogement
- La circulaire du 28 novembre vise à régler la situation des personnes étrangères qui ont du fait de l'intensité des liens familiaux, professionnels et personnels qu'elles ont tissés en France, vocation à pouvoir y vivre légalement. Mais avant sa publication, le ministre de l'intérieur a déclaré que le nombre maximum de régularisation seraient de 30 000. Effet paradoxal, il est plus difficile d'obtenir un titre de séjour dans le cadre des dispositions de la loi, certaines préfectures refusant d'instruire les dossiers qui ne rentrent pas dans le cadre de la circulaire. Ce texte, en exigeant des fiches de paie, exclut tous ceux et toutes celles qui sont employés au "noir" (= ne sont pas déclarés) et figurent parmi les travailleurs les plus précarisés.
- Face aux refus arbitraires des préfectures les migrants sont expulsés sans pouvoir faire valoir leurs droits et tentent de survivre sans hébergement.
- En 2012, 31,3% des demandes d'asile examinées par l'OFPRA (office français de protection des réfugiés et apatrides) l'ont été selon la procédure prioritaire ce qui réduit les délais d'attente (moins de 15 jours) et n'est pas suspensif, ce qui accélère donc l'expulsion.
- Les délais d'instruction des demandes d'asile sont en moyenne de deux ans. Face à cette crise du dispositif d'accueil, due non pas à une augmentation du nombre de demandeurs d'asile, mais à une mauvaise gestion, le gouvernement a annoncé la création de 4000 places supplémentaires en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA). Aujourd'hui, malgré les 21500 places existantes, seules 13 800 personnes entrent dans ces centres et plus de 20 000 sont accueillies dans les hébergements d'urgence.
- Le nombre d'expulsion a augmenté en 2012, réaffirmant les exigences d'une politique du chiffre, les droits des personnes en voie d'expulsion ont considérablement diminués avec la loi de juin 2011, qui permet d'expulser librement dans les 4 jours une personne avant même qu'un juge ne contrôle le respect des libertés individuelles .

**3/ Comment se réalise l'intégration des migrants dans la société et dans l'église ?**

**Cela se réalise à travers plusieurs associations et syndicats, dont sont partie prenante**

## les militants de l'ACO :

- L'accueil de personnes immigrés dans le réseau WELCOME

*Depuis octobre 2009, Welcome veut réaliser concrètement une hospitalité sans a priori.*

Il s'agit d'un réseau de familles et de communautés qui accueillent pour un temps déterminé – un mois, cinq semaines – un demandeur d'asile ou un réfugié.

Offrir un hébergement pour des personnes qui ne sont pas encore admises dans un CADA, et qui sont trop souvent à la rue, leur permet de souffler un peu, de se reposer.

Aussi bien avec la famille qui ouvre sa porte, qu'avec le tuteur qui suit la personne, une relation fraternelle s'établit et permet une prise d'autonomie.

- Par le partenariat avec la Pastorale des migrants (service national des migrants et des personnes itinérantes) : c'est un service de la conférence des évêques catholiques de France, qui effectue un travail d'expertise au point de vue juridique et social et encourage les églises locales à accueillir les communautés particulières.
- Par l'action des membres de l'ACO dans les "cercles du silence",
- Par l'aide à la constitution et à l'argumentation des dossiers déposés par les migrants auprès des préfectures avec la CIMADE (comité inter-mouvements auprès des évacués). La CIMADE a pour but de manifester une solidarité active avec ceux qui souffrent, qui sont opprimés et exploités et d'assurer leur défense quelles que soient leur nationalité, leur position politique ou religieuse. La CIMADE accueille et accompagne plusieurs dizaines de milliers de migrants et de demandeurs d'asile dans ses permanences.
- Par l'implication de certains membres de l'ACO auprès de RESF (réseau éducation sans frontière) : soutien aux familles ayant leurs enfants scolarisés en France...

### **Une action syndicale significative :**

- Le 15 avril 2008, plus de 200 travailleurs sans papiers (avec le syndicat CGT et l'association "droits devant" cessaient ensemble le travail dans plusieurs entreprises de la région parisienne pour exiger leur régularisation. Ils seront rejoints par les femmes sans papiers emmenés par l'organisation "femmes égalité".
- Travailleurs sans droits, parce que sans titre de séjour valable, les salarié(e)s "sans papiers" sont une main d'œuvre particulièrement flexible et vulnérable pour le patronat du bâtiment, de la restauration, du nettoyage, de la sécurité, de l'intérim, de l'aide à domicile... En se battant avec détermination pour leur régularisation pendant des semaines, brandissant devant les caméras leurs feuilles de paye ou décrivant leur situation et conditions de travail, ils ont fait la démonstration qu'ils ne prenaient le travail de personne, mais travaillaient dur sans avoir droit à rien.

Le gouvernement d'alors (N Sarkozy) a été obligé de reculer. Il régularisera la quasi-totalité de ces grévistes et celles et ceux qui les avaient rejoints. Le 1er octobre 2009, pour en finir avec l'arbitraire des préfets dans le processus de régularisation, la CGT et dix autres organisations syndicales et associations demandaient au Premier ministre, une circulaire avec des critères objectifs permettant la régularisation des travailleurs "sans papiers".

Face au silence du gouvernement, plus de 6 000 de ces femmes et hommes engageront à partir du 12 octobre 2009 un mouvement de grèves et d'occupations d'une toute autre ampleur. 8 mois plus tard, les critères étaient négociés et plusieurs milliers de travailleurs régularisés ont vu leurs conditions de salaire et de travail s'améliorer mais en même temps des consignes orales étaient données pour entraver l'examen des dossiers et la délivrance de ces titres.

- Aujourd'hui, contrairement aux engagements du gouvernement issu des dernières élections, la situation de centaines de grévistes alors "mis de côté" n'est toujours pas réglée.

Le ministre de l'Intérieur a publié le 28 novembre 2012 une circulaire relative aux "conditions d'examen des demandes d'admission au séjour déposées par des ressortissants étrangers en situation irrégulière". Cette circulaire, si elle reprend globalement les critères arrachés par les grévistes sous N. Sarkozy, laisse de côté toutes celles et ceux qui sont contraints de travailler de

façon "non déclarée" et fait peu de cas –notamment- de la situation des jeunes majeurs.

D'autant plus que l'application de cette circulaire, comme sous N. Sarkozy, reste totalement entre les mains du pouvoir discrétionnaire des préfets.

- Un des buts de cette action est de bousculer le marché du travail dorénavant internationalisé : que les travailleurs ne soient ni victimes, ni vecteur de dé-régularisation sociales.
- Chaque année de travail sans droits effectifs contraint les travailleurs immigrés à accepter n'importe quelle condition de travail. Faire reconnaître des droits est un moyen efficace pour lutter contre le dumping social et la concurrence de tous contre tous. Si 100 000 travailleurs contraints au travail au noir sont déclarés au SMIC à temps plein, c'est 280 millions d'€ qui reviendront dans les comptes sociaux.
- Aujourd'hui suite à cette action, existe une plate forme dans laquelle se retrouvent les travailleurs en lutte, des organisations syndicales, des associations, la JOC pour obtenir de nouveaux droits de régularisation des travailleurs sans papiers et d'égalité de traitement entre français et étrangers dans les études et au travail.

## **Quel travail votre mouvement a réalisé pour répondre à cette situation ?**

### **1/ Que fait votre mouvement face a la situation de l'immigration ? Avec les migrants, au niveau politique, au niveau syndical, dans l'église ?**

- La motion votée lors du week-end des responsables de CD les 8 et 9 juin 2013.
- La conscientisation des membres par nos revues (Témoignage, Parlons-en, Repères) et la diffusion des campagnes et déclarations du MMTC ou du CCFD Terre-solidaire...
- L'implication de l'ACO dans le "forum migrants", lors du rassemblement "Diaconia2013"
- L'action des militants dans leurs organisations associatives, syndicales ou politiques.

Des demandeurs d'hébergement d'urgence sont accueillis par Forum Réfugiés et l'association Alynea

Le ré